

PHI-1900 Principes de logique

Chargé de cours : Laurence Godin-Tremblay
(Courriel : laurence.godin-tremblay.1@ulaval.ca)

I. BUT DU COURS

Ce cours est conçu spécialement pour les personnes qui ne sont pas inscrites aux programmes de philosophie mais il est aussi accessible à ces derniers. Il vise à faire connaître et surtout à montrer comment utiliser certains outils de la pensée permettant à une personne de mieux ordonner les connaissances qu'elle a ou qu'elle acquiert. Une telle étude peut aider à mieux analyser un point de vue, à en dégager l'essentiel, à définir les notions en jeu, à identifier, puis à évaluer les arguments en présence et à exprimer les résultats de ces réflexions de façon synthétique, éclairée et convaincante.

II. OBJECTIFS

- 2.1 Prendre conscience de nombreux liens qui existent entre les lois de la pensée et la structure de la langue française (ce qui peut permettre d'énoncer ses pensées avec plus de netteté).
- 2.2 Saisir l'importance de définir les éléments d'un propos et distinguer les diverses manières plus ou moins rigoureuses de le faire.
- 2.3 Devenir plus sensible aux interprétations abusives d'un énoncé et au sens précis qu'il convient de lui donner.
- 2.4 Apprendre à identifier et à analyser les arguments contenus dans un texte, et à en produire soi-même plus facilement et mieux.

III. CONTENU

3.1 Introduction :

- l'utilité de la logique : un « savoir-savoir »;
- la logique et les divers niveaux de cohérence;
- la logique et le langage.

3.2 Étude de la première opération de l'intelligence :

- choses, mots et objets de pensée (équivoque, univoque et dénomination par le dehors);
- le nécessaire et le contingent; l'essentiel et l'accidentel; les cinq prédicables;
- la notion de « catégorie »;
- les quatre causes;

- division et définition.

3.3 Étude de la deuxième opération de l'intelligence :

- la phrase énonciative et l'expression de la connaissance;
- analyse d'une énonciation;
- les quatre types d'énonciations simples et leur cohérence (le carré d'opposition);
- structure logique et styles littéraires;
- la conversion logique.

3.4 Étude de la troisième opération de l'intelligence :

- énoncé démontré et énoncé reçu comme immédiat; le mouvement de la raison;
- analyse du syllogisme; ses formes et ses modes;
- structure syllogistique et styles littéraires;
- les lois du syllogisme;
- raisonnements inductifs et analogiques : deux autres formes de raisonnement;
- les forces et les faiblesses des divers types de raisonnements;
- la structure d'une argumentation complexe;
- introduction à quelques sophismes courants.

IV. FORMULE PÉDAGOGIQUE

L'étudiant est invité à participer à plusieurs activités d'apprentissage.

- 4.1 exposés magistraux faisant appel aux expériences intellectuelles des étudiants ;
- 4.2 analyses d'exemples ;
- 4.3 discussions et exercices en atelier ;
- 4.4 travaux et lectures à la maison.

Par diverses activités d'évaluation formative, l'étudiant peut apprécier, tout au long de la session, son degré d'atteinte des objectifs du cours et son intégration des apprentissages

V. LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGÉRÉES

5.1 Lectures obligatoires :

— THIBAUDEAU, Victor, *Principes de logique : définition, énonciation, raisonnement*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2006.

Cet ouvrage est en vente à la Librairie Zone, Pavillon Maurice-Pollack.

— Quelques textes et exercices complémentaires seront éventuellement accessibles sur le Portail du cours, à l'adresse <<https://www.monportail.ulaval.ca>>.

5.2 Lectures complémentaires :

- ARISTOTE, *Catégories* (Les attributions, trad. Yvan Pelletier, Montréal : Bellarmin, 1983), *De l'interprétation, Les premiers analytiques, Les réfutations sophistiques*, Paris : Vrin (trad. J. Tricot).
- BLOCH, O., WARTBURG, W. von, Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris : PUF, 1960.
- LIPMAN, Matthew, La découverte d'Harry Stottlemeier, Paris : Vrin.
- LIPMAN, Matthew, Pixie, trad. Arsène Richard, éd. Acadie, 1984.
- REY, Alain, Dictionnaire historique de la langue française, Dictionnaires le Robert, Paris, 1992.

VI. MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les apprentissages sont évalués de façon continue par des activités de trois types :

6.1 Trois tests-éclair, d'une durée de 15 minutes chacun, en classe. Chaque test-éclair porte sur la matière des deux cours précédents et compte pour 7% de la note finale.

Date de ces tests :

- le **6 février**, lors de la 4^e rencontre en classe;
- le **27 février**, lors de la 7^e rencontre en classe;
- le **3 avril**, lors de la 11^e rencontre en classe.

6.2 Un examen de 3 heures en classe, à la mi-session : le **13 mars**, (lors de la 8^e rencontre en classe).

Cet examen porte sur la matière décrite aux points 3.1 et 3.2 (introduction et 1^{re} opération de l'intelligence) et compte pour 34% de la note finale.

L'examen peut s'apparenter aux exercices I-19 à I-21 du manuel *Principes de logique* (trois exercices synthèses).

6.3 Un examen final de 3 heures, le **1^{er} mai** (durant la semaine d'examen). Les examens de chaque section sont différents, mais équivalents.

Cet examen porte sur la matière décrite aux points 3.3 et 3.4 (2^e et 3^e opérations de l'intelligence) et compte pour 45% de la note finale.

L'examen consiste à mettre en évidence et à analyser divers énoncés et arguments contenus dans un texte (voir les exercices II-17, II-18, III-12 et III-13 du manuel *Principes de logique*) et à produire soi-même quelques arguments.

Pour chaque évaluation (test ou examen), une question sera donnée une semaine en avance et sera à remettre en même temps que l'évaluation en question.

L'usage des notes de cours ou d'un manuel de logique n'est permis à aucun des examens.

*Jusqu'à 10% des points est enlevé pour les incorrections de l'expression écrite. Voir le document *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie.*

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

L'utilisation pendant les cours d'appareils tels les iPhones, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc. est tout à fait proscrite à moins que ce soit pour des besoins reliés immédiatement et explicitement au cours (par exemple pour prendre des notes ou pour se référer à des textes mis en ligne).

VII. ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

7.3 L'échelle de notation :

Cote	% min.	% max.
A+	90	100
A	86	89,99
A-	82	85,99
B+	78	81,99
B	75	77,99
B-	72	74,99

Cote	% min.	% max.
C+	69	71,99
C	66	68,99
C-	63	65,99
D+	60	62,99
D	55	59,99
E	0	54,99

7.4 Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.

7.5 Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

IX. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Les appareils électroniques ne sont autorisés que pour prendre des notes.